

Département de la Vendée (85)

Commune de Commequiers

Adresse : "100 Impasse des Cerisiers"

Lotissement "Le Clos de la Brigassière"

Réalisation : VENDÉE AMÉNAGEMENT



LOT n°6

Date : Février 2024

Échelle : 1/200

Référence : L 22 8528 JG

Informations :

Référence cadastrale: Section E n°2760
Superficie du lot : 301m²
Superficie de plancher maxi : 240m²
Surface imperméabilisée maxi : 200m²

Documents :

Permis d'aménager 085 071 22 C0008
en date du 27 décembre 2022

Systèmes de coordonnées :

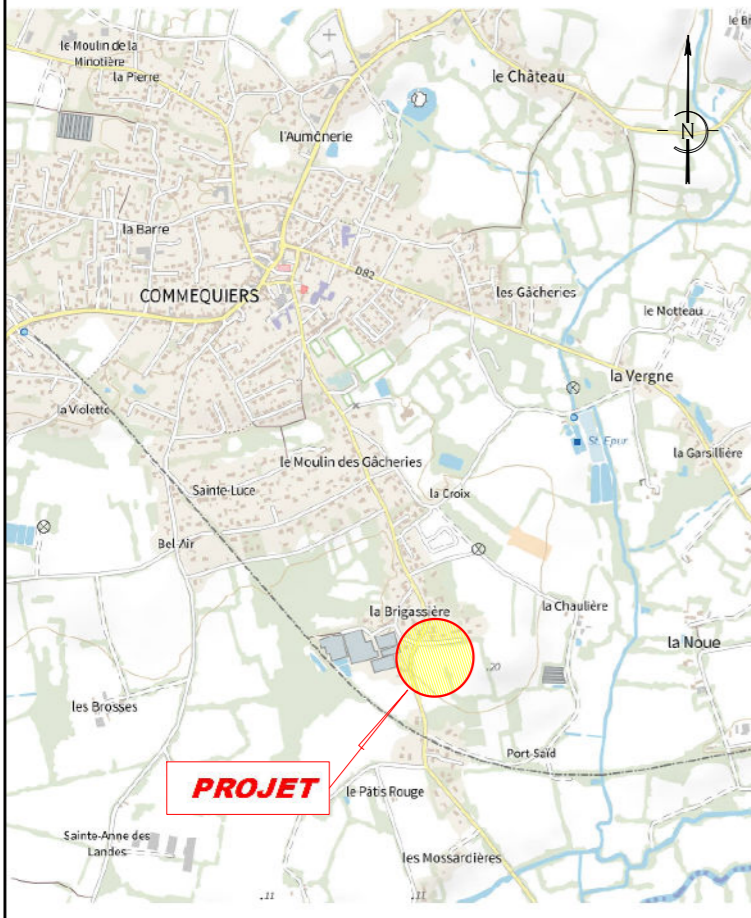
Nivellement : N.G.F. - IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - Projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE

PLAN DE REPÉRAGE

SANS ÉCHELLE



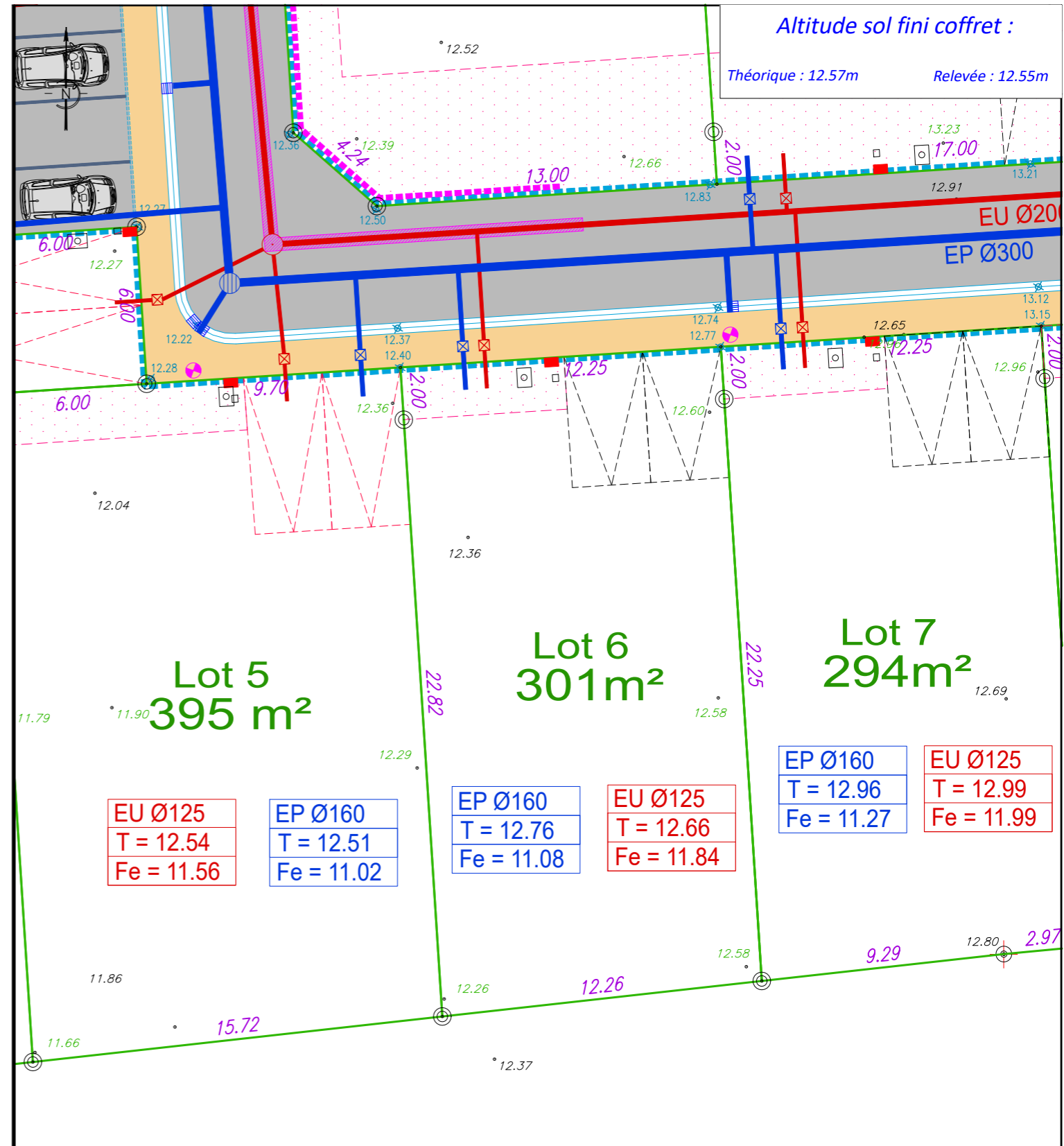
**SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU**



Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr



25, rue du Château
85800 St Gilles-Croix-de-Vie
02 51 55 81 49
contact@LTarchi.fr
www.LTarchi.fr



EU Ø125
T = 12.54
Fe = 11.56

EP Ø160
T = 12.51
Fe = 11.02

EP Ø160
T = 12.76
Fe = 11.08

EU Ø125
T = 12.66
Fe = 11.84

EP Ø160
T = 12.96
Fe = 11.27

EU Ø125
T = 12.99
Fe = 11.99

Légende plan topographique

- Repère géomètre
- Borne O.G.E.
- Référence cadastrale
- Limite cadastrale
- Haie
- Talus
- Rupture de pente
- Fossé
- Grille avaloir
- Regard E.U. ou E.P.
- Poteau incendie
- Réseau EDF
- Poteau France Télécom
- Poteau E.D.F.

Légende Masse

- Bordure T1
- Bordure P1
- Bordure CC1
- Bordure parpaing
- Chaussée: enrobé noir 120kg
- Trottoir et allée piétonne: stabilisé calcaire
- Pelouse
- Zone non aedificandi
- Accès automobile interdit
- Emplacement fourneau éclairage public (indicatif)
- Branchements EDF, FT, AEP (indicatif)
- Arbre à haute tige
- Panneaux de signalisation
- Marquage peinture
- Potelet
- Aire de stationnement pour deux véhicules Position ajustable
- Aire de stationnement pour deux véhicules Position fixe

Légende V.R.D.

- Réseau E.P.
- Regard E.P. Ø1000
- Regard tabouret E.P.
- Grille avaloir
- Branchement E.P.
- Altitude Tampon provisoire
- Altitude fil d'eau
- Réseau E.U.
- Regard E.U. Ø 1000
- Regard tabouret E.U.
- Branchement E.U.
- Altitude Tampon provisoire
- Altitude fil d'eau
- Altitude avant travaux
- Altitude sol fini vraie (projet)
- Altitude après travaux

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.
Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.